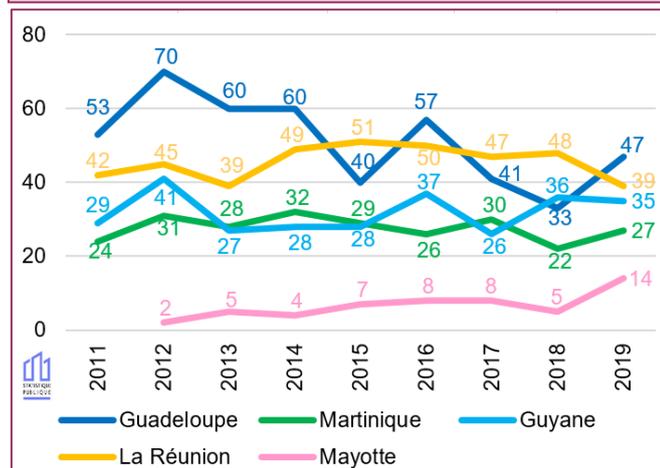


Les Outre-mer

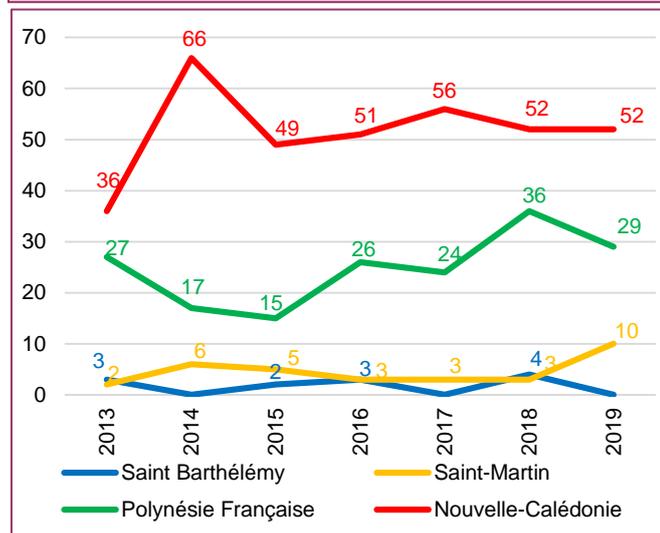
Statistiques d'accidents en Outre-mer en 2019

	Population (milliers d'habitants)	Accidents corporels	Tués	Blessés
Guadeloupe	381	358	47	461
Martinique	363	527	27	725
Guyane	284	387	35	509
La Réunion	858	779	39	972
Mayotte	269	222	14	286
St-Pierre-et-Miquelon	6	4	0	4
St-Barthélemy	10	16	0	22
St-Martin	36	33	10	37
Wallis-et-Futuna	12	10	1	9
Polynésie française	276	125	29	146
Nouvelle-Calédonie	271	363	52	504
Ensemble des Outre-mer	2 766	2 824	254	3 675

Evolution du nombre de tués dans les DOM entre 2011 et 2019



Evolution du nombre de tués dans les COM-NC entre 2013 et 2019



Les Outre-mer habités comprennent :

- les départements et régions d'outre-mer (DOM et DROM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte ;
- les collectivités d'outre-mer (COM) : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française et les îles Wallis-et-Futuna ;
- la Nouvelle-Calédonie (NC).

En 2019, le bilan de l'accidentalité en Outre-mer, qui représente 4 % de la population française, est de :

- 2 824 accidents corporels, soit 5 % des accidents corporels en France ;
- 254 personnes tuées, soit 7 % de la mortalité routière pour la France ;
- 3 675 blessés, soit 5 % des blessés en France.

La mortalité dans les Outre-mer augmente de + 5,8 % entre 2018 et 2019.

L'insécurité routière dans les Outre-mer diffère de la métropole car le contexte est spécifique (mobilité, démographie, relief, réseau routier, climat, équilibre jour/nuit, pratiques locales, différences sociales et culturelles), mais on y retrouve les grands enjeux de la métropole à des degrés divers.

Les COM (hors Saint-Pierre-et-Miquelon) et la Nouvelle-Calédonie sont seules compétentes en matière de circulation routière et de transport routier, l'Etat demeurant compétent en matière de libertés publiques, de droit pénal et de procédure pénale.

Accidentalité dans les DOM

Le bilan pour l'année 2019 des cinq DOM, qui regroupent 3 % de la population française, est le suivant :

- 2 273 accidents corporels, soit 4 % des accidents corporels en France ;
- 162 personnes tuées, soit 5 % de la mortalité routière pour la France ;
- 2 953 personnes blessées, soit 4 % des blessés en France.

L'augmentation de + 13 % de l'accidentalité dans les DOM entre 2018 et 2019 masque des disparités entre les départements avec une hausse sensible du nombre d'accidents enregistrés en Martinique et du nombre de tués en Guadeloupe (+ 14 tués) et à Mayotte (+ 9 tués) et une baisse des tués à La Réunion (- 9 tués).

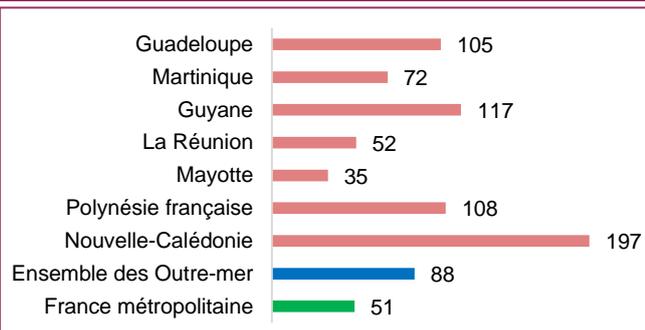
Accidentalité dans les COM et NC

En 2019, le bilan des 5 COM et de la Nouvelle-Calédonie, qui représentent 1 % de la population française, est le suivant :

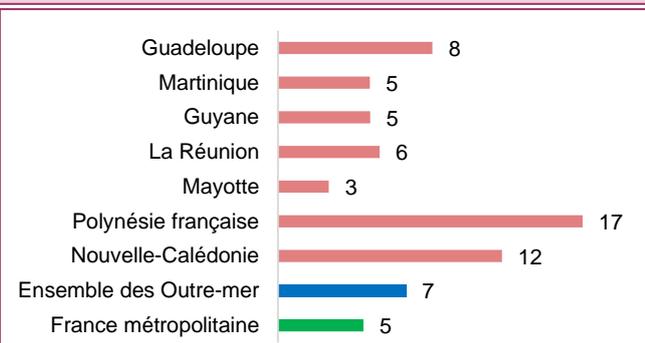
- 551 accidents corporels (dont 363 en Nouvelle-Calédonie et 125 en Polynésie française) ;
- 92 personnes tuées (dont 52 en Nouvelle-Calédonie et 29 en Polynésie française) ;
- 722 personnes blessées (dont 504 en Nouvelle-Calédonie et 146 en Polynésie française).

Entre 2018 et 2019, le nombre d'accident a baissé de - 3 %, la mortalité de - 4 %.

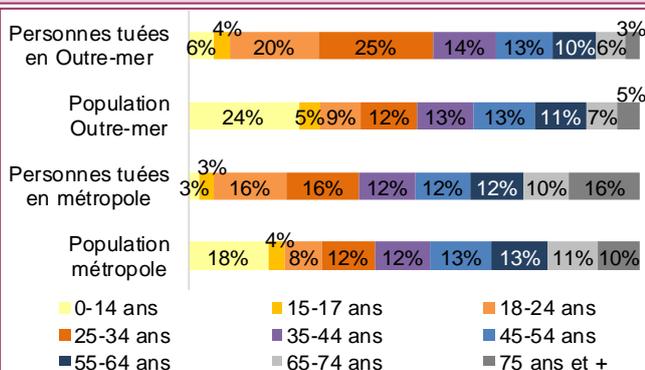
Mortalité annuelle par million d'habitants en Outre-mer (moyenne 2017-2019)



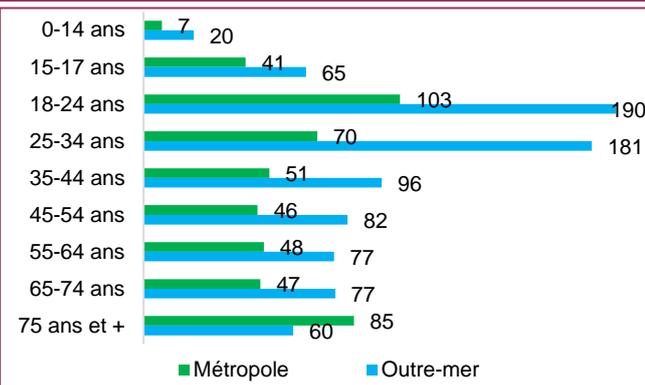
Gravité des accidents en Outre-mer (nombre de personnes tuées pour 100 blessés - moyenne 2017-2019)



Répartition de la population (2019) et des personnes tuées (moyenne 2017-2019) selon l'âge en Outre-mer



Mortalité annuelle par million d'habitants en Outre-mer selon l'âge (moyenne 2017-2019)



Risque et gravité

Le nombre annuel de personnes tuées par million d'habitants sur 2017-2019 est globalement plus élevé en Outre-mer (88) qu'en métropole (51). Ce taux est de 52 à La Réunion et de 72 en Martinique. Il est de 105 en Guadeloupe, 108 en Polynésie française et 117 en Guyane, soit à un niveau supérieur au taux le plus élevé des pays de l'Union européenne (103 en Roumanie en 2018¹) mais comparable aux Etats-Unis (124 en 2018). La Nouvelle-Calédonie présente un taux (197) supérieur à celui observé en Nouvelle-Zélande (78 en 2018) ou sur le continent australien (56 en 2018). Pour Mayotte, il est aujourd'hui de 35, mais l'enregistrement des statistiques d'accidents n'y est pas encore systématique. Les taux observés à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et à Wallis-et-Futuna ne sont pas significatifs.

Avec 7 personnes tuées pour 100 blessés, la gravité en Outre-mer en 2019 est plus élevée que celle de la métropole (5 tués pour 100 blessés). On observe toutefois une gravité particulièrement plus élevée en Polynésie française (17 tués pour 100 blessés) et en Nouvelle-Calédonie (12 tués pour 100 blessés).

Une population jeune

38 % de la population des Outre-mer est âgé de moins de 25 ans contre 29 % en métropole. La moitié de la population des Outre-mer est âgée de moins de 35 ans, alors qu'en métropole, l'âge médian est proche de 40 ans.

Le calcul de la mortalité par million d'habitants pour chaque classe d'âge montre, comme en métropole, une surreprésentation des jeunes de 18 à 24 ans.

Le taux de mortalité par million d'habitants de la classe d'âge des moins de 18 ans (28) est 2 fois plus élevé que celui de métropole (13). Il atteint 57 en Polynésie française et 34 en Guyane

Le taux de mortalité par million d'habitants des 25-34 ans (181) est 2,6 fois supérieur à celui observé en métropole (70). Ce taux est particulièrement fort en Nouvelle-Calédonie (424) et, dans une moindre mesure, en Guyane (230) et en Martinique (199).

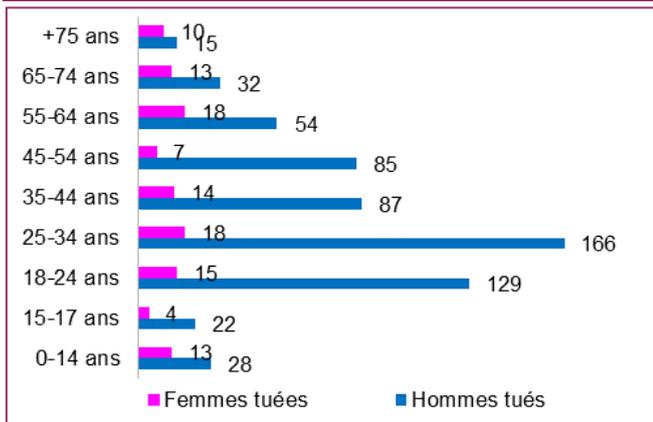
Le taux de mortalité des 25 à 34 ans en Outre-mer est 2,1 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population, alors que le rapport n'est que de 1,4 en métropole.

Pour les 35-44 ans, ce taux de mortalité en Outre-mer est également 1,9 fois supérieur à celui de métropole.

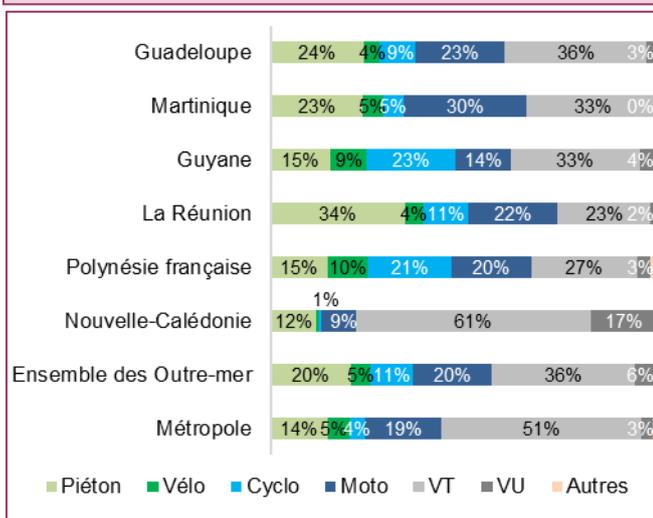
La différence entre les taux observés dans les Outre-mer et en métropole diminue ensuite avec l'âge.

¹ Source : OMS, Global status report on road safety, 2018

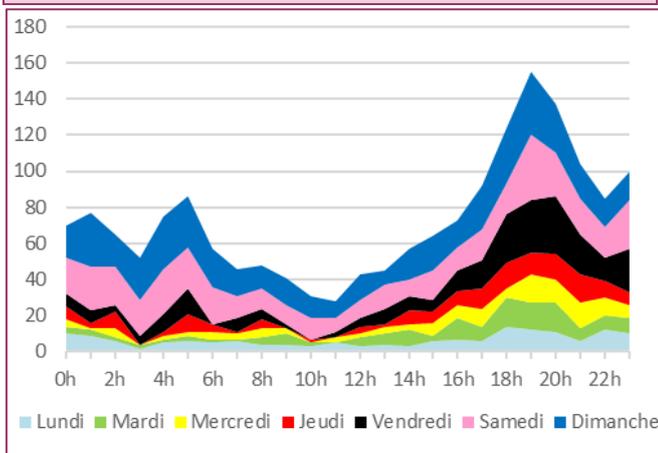
Répartition des personnes tuées en Outre-mer selon l'âge et le sexe entre 2017 et 2019



Répartition des personnes tuées en Outre-mer selon le mode de déplacement entre 2017 et 2019



Répartition des accidents en Outre-mer impliquant un conducteur ou un piéton alcoolisé selon le jour et l'heure entre 2017 et 2019



Hommes et femmes

Avec 85 % des personnes tuées, les hommes sont particulièrement représentés parmi les victimes en Outre-mer. En métropole entre 2017 et 2019, les hommes représentent 78 % des tués. C'est en Martinique (91 %) et en Guadeloupe (87 %) que l'on observe les plus fortes proportions de personnes tuées de sexe masculin.

Les usagers vulnérables

En Outre-mer, les usagers vulnérables (piétons, cyclistes et usagers de deux-roues motorisés) représentent 56 % de la mortalité routière sur la période 2017-2019. Cette proportion est plus forte qu'en métropole où elle est de 43 % sur la même période.

Entre 2017 et 2019, on observe notamment :

- une proportion de piétons tués importante à La Réunion (34 %) et à Mayotte (37 %) ;
- une proportion élevée de cyclomotoristes tués en Guyane et en Polynésie française (respectivement 23 % et 21 %) ;
- une proportion importante de motocyclistes tués en Martinique (30 %).

La répartition des personnes tuées en Nouvelle-Calédonie selon le mode de déplacement est plus proche de celle observée en métropole.

Selon le milieu routier

En Outre-mer, les enjeux de sécurité routière se situent principalement en dehors des agglomérations. 36 % des accidents se sont produits hors agglomération (25 % en métropole), mais ils ont causé 66 % des décès (60 % en métropole).

Saisonnalité, jours et heures

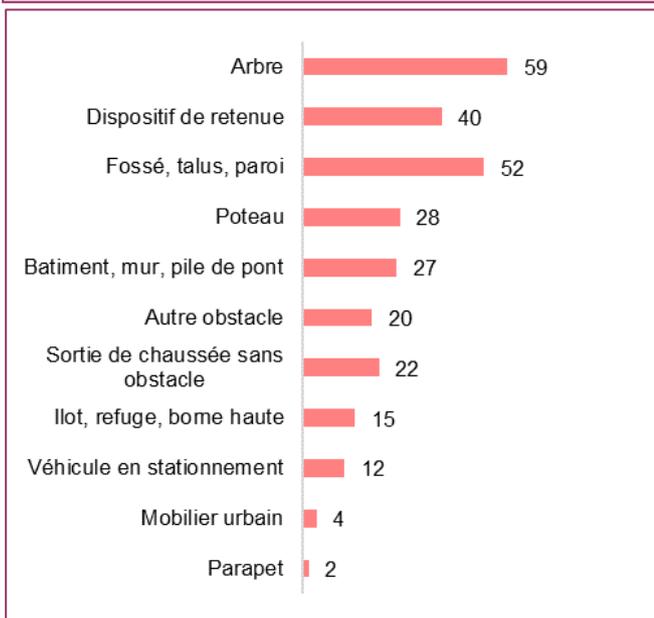
En Outre-mer, les accidents se répartissent de manière relativement uniforme sur les 12 mois de l'année, sauf à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, où les 4 mois de novembre à février concentrent respectivement 44 % et 41 % des accidents.

Les accidents se répartissent uniformément du lundi au jeudi, et sont plus fréquents du vendredi au dimanche (48 % pour la période 2017-2019, contre 43 % en métropole).

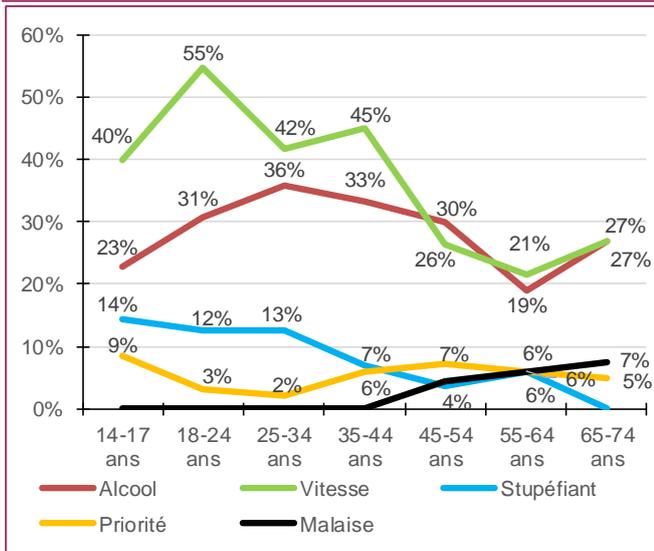
En Outre-mer, 58 % des accidents impliquant un conducteur ou un piéton alcoolisé interviennent entre le vendredi à 18 h et le dimanche à 22 h. Cette proportion est de 48 % en métropole.

Les accidents sont plus fréquents la nuit en Outre-mer qu'en métropole (40 % des accidents se produisent de nuit en Outre-mer contre 33 % en métropole). Ces accidents représentent 56 % des personnes tuées (contre 42 % des décès la nuit en métropole).

Nombre de personnes tuées après un choc contre obstacle fixe en Outre-mer entre 2017 et 2019



Causes d'accidents mortels selon l'âge des auteurs présumés responsables (APAM) dans Outre-mer (sept. 2014 à déc. 2019)



Les tranches d'âges 0-13 ans et 75 ans et plus n'ont pas été prises en compte car trop petites (respectivement 5 et 13 auteurs présumés d'accidents mortels).

Permis de conduire :

26 % des personnes tuées entre 2017 et 2019 l'ont été alors qu'un des conducteurs impliqués circulait sans permis valide. Ce taux n'est que de 6 % en métropole.

C'est en Martinique (41 %) et en Polynésie française (33 %) que l'on observe la plus grande proportion de tués dans les accidents avec un conducteur sans permis valide.

Les collisions

Un accident sur 5 implique un véhicule seul sans piéton.

Les accidents avec un choc contre un arbre, un fossé, ou un poteau représentent 7 % du total des accidents en Outre-mer entre 2017 et 2019, mais ont occasionné **19 % de l'ensemble des décès**. Les chocs contre dispositifs de retenue (glissières métalliques, en béton ou autres types de glissières) ont été recensés dans 4 % des accidents et pour 5 % de la mortalité. Bien que constituant eux-mêmes des obstacles, les dispositifs de retenue protègent les usagers d'un choc sur des obstacles plus dangereux. Comme en métropole, le principe de « route qui pardonne » reste un enjeu important dans les accidents en Outre-mer.

Vitesse, alcool et stupéfiants

Dans 41% des cas d'accidents mortels, la **vitesse excessive ou inadaptée** figure parmi les causes d'accidents mortels ; c'est plus qu'en métropole (30 %) ; La moitié des Auteurs Présumés d'Accidents Mortels – APAM – âgés de 18 à 44 ans fait l'objet d'une vitesse excessive ou inadaptée.

La cause alcool est également beaucoup plus présente, et concerne quel que soit l'âge environ 30 % des APAM (36 % chez les 25-34 ans).

Au cours de la période 2015-2019, **67 % des décès interviennent alors qu'un conducteur ou un piéton impliqué dans l'accident était sous l'empire d'un état alcoolisé ou sous influence des stupéfiants** (calcul d'après les BAAC avec alcoolémie connue et inconnue). Ce taux est de 61 % dans les DOM, 77 % dans les COM-NC, et de 44 % en métropole.

Les plus fortes proportions de personnes tuées dans les accidents impliquant un conducteur ou un piéton alcoolisé ou sous l'empire de produits stupéfiants s'observent en Nouvelle-Calédonie (58%), en Polynésie française (57 %) et en Guadeloupe (54 %).

Ceinture et casque

Sur 2017-2019, 62 % des personnes tuées en véhicule carrossé (VT, VU, PL et autocars) en Outre-mer ne portaient pas de ceinture, contre 19 % en métropole. Ce taux atteint 78 % en Nouvelle-Calédonie et 86 % en Martinique.

En Outre-mer, 18 % des usagers de 2RM tués ne portaient pas de casque, contre seulement 2 % en métropole. Cette proportion est de 57 % à Saint-Martin et 30 % en Polynésie française.